



Provence-Alpes-Côte d'Azur, région de prédilection des professionnels libéraux

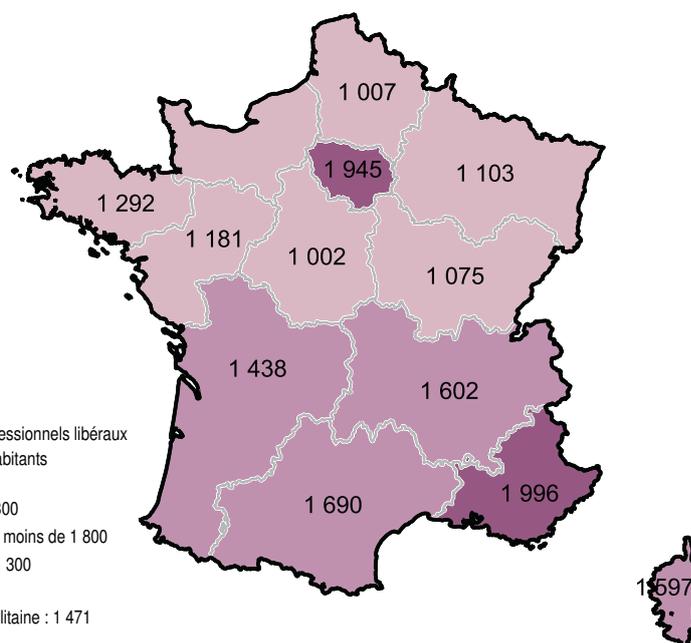
Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région la plus dense en professionnels libéraux : en 2015, elle en compte 1 996 pour 100 000 habitants. Cette densité est particulièrement élevée dans le domaine de la santé. Entre 2010 et 2015, le nombre de professionnels libéraux a fortement progressé, porté par la féminisation et le développement du régime de l'auto-entrepreneur, devenu ensuite micro-entrepreneur. Les micro-entrepreneurs sont plus jeunes que les professionnels libéraux classiques et exercent plus souvent une activité salariée en parallèle. Bien plus élevés que ceux des micro-entrepreneurs, les revenus d'activité des professionnels libéraux classiques varient grandement selon les secteurs. Les femmes gagnent en moyenne un tiers de moins que les hommes.

Anton Monsef, Pascale Rouaud, Insee, Anne-Sophie Dumortier, Observatoire régional des métiers

En 2015, 285 000 non-salariés non agricoles (*sources et méthode*) travaillent en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils exercent une activité indépendante, sans lien de subordination à un employeur. Outre des artisans et des commerçants, on compte parmi eux 100 000 professionnels libéraux (*définitions*). Historiquement, à l'image des médecins ou des avocats, les professions libérales sont réglementées, dotées d'un Ordre et leur exercice est conditionné à la possession d'un diplôme spécifique. Le périmètre des professions libérales s'est progressivement étendu pour recouvrir aujourd'hui un ensemble d'activités principalement intellectuelles, techniques ou de soins. Les professionnels libéraux se répartissent en trois grands domaines : santé, technique-cadre de vie et juridique.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France métropolitaine qui présente la plus forte densité de professionnels libéraux (1 996 pour 100 000 habitants), juste devant l'Île-de-France (1 945 pour 100 000 habitants) (*figure 1*).

1 Provence-Alpes-Côte d'Azur, région la plus dense en professionnels libéraux



Sources : Insee, base Non-salariés 2015, recensement de la population 2015



Tous les domaines surreprésentés, la santé en particulier

Dans le domaine de la santé, la densité en professionnels libéraux s'élève à 1 048 pour 100 000 habitants (729 pour 100 000 en France métropolitaine), portant Provence-Alpes-Côte d'Azur au premier rang des régions françaises, devant la Corse et l'Occitanie. En particulier, la densité d'infirmiers et de sages-femmes libéraux est 1,9 fois plus élevée que la moyenne nationale, et celle des médecins spécialistes (hors chirurgie, radiothérapie) 1,6 fois plus importante. Avec plus de 1 100 professionnels de santé libéraux pour 100 000 habitants, les zones d'emploi de Nice, Marseille-Aubagne et Aix-en-Provence font d'ailleurs partie des cinq plus denses de France métropolitaine.

Dans la technique-cadre de vie, la région se situe en deuxième position après l'Île-de-France, avec une densité de 811 professionnels libéraux pour 100 000 habitants. L'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs est fortement implanté dans la région, avec une densité 1,8 fois plus élevée qu'en moyenne nationale. Il est notamment très présent dans les zones d'emploi de Briançon et de Gap (*encadré 1*). Les intermédiaires du commerce de gros sont également surreprésentés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en particulier dans les zones d'emploi de Nice, Menton-Vallée de la Roya et Cannes-Antibes. Le secteur de l'expertise et du conseil, dans lequel la surdensité est moins marquée, rassemble un tiers des effectifs de la technique-cadre de vie. Ce secteur est porté par le conseil pour les affaires et les autres conseils de gestion, activité surreprésentée dans les zones d'emploi de Nice, Antibes et Aix-en-Provence avec une densité supérieure à 400 professionnels libéraux pour 100 000 habitants (281 en moyenne nationale).

Avec 137 professionnels libéraux pour 100 000 habitants, le domaine juridique est également plus présent que dans toutes les autres régions de province. Les professionnels libéraux se concentrent autour des tribunaux et dans les grandes métropoles, dans les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, de Nice et de Marseille-Aubagne (densités supérieures à 170 professionnels libéraux pour 100 000 habitants, contre 111 en moyenne nationale).

Un professionnel sur cinq a plus de 60 ans

Les professionnels libéraux, comme l'ensemble des non-salariés, débutent souvent dans la vie active en tant que salariés, avant de changer de statut. En fin de carrière, ils prolongent plus fréquemment leur activité

Encadré 1 – Les disciplines sportives et de loisirs dynamisent les professions libérales dans les Hautes-Alpes

En 2015, près de 5 700 professionnels libéraux exercent une activité d'encadrant de disciplines sportives et d'activités de loisirs en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un tiers se situe dans les Hautes-Alpes et leur présence porte le département au premier rang régional pour la densité de professionnels libéraux (2 820 pour 100 000 habitants). Cette activité est la plus présente dans les zones d'emploi de Briançon et de Gap.

L'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs est pratiqué par les éducateurs sportifs, dont la profession réglementée est soumise à différentes obligations et formalités préalables à l'exercice, notamment celles de posséder un diplôme et de déclarer l'activité auprès de l'autorité administrative.

Au cours des dernières années, les activités sportives se sont particulièrement développées dans les Hautes-Alpes : sports d'hiver, activités nautiques sur le lac de Serre-Ponçon, sports d'eaux vives sur les rivières et enfin vol libre et vol à voile sur l'aérodrome de Gap-Tallard.

Les éducateurs sportifs des Hautes-Alpes sont particulièrement mobiles, sur le plan géographique ou sectoriel. Afin de vivre toute l'année sur le même territoire, certains changent de métier selon la saison ou exercent une activité salariée dans d'autres secteurs (agriculture, hôtellerie-restauration, transport de personnes...).

que les salariés. Ainsi, les professionnels libéraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont sensiblement plus âgés que les salariés (moyennes d'âges respectives de 47 et 42 ans). En particulier, la part des plus de 60 ans est trois fois plus élevée chez les professionnels libéraux (18 %) que chez les salariés (6 %) et celle des moins de 30 ans deux fois plus faible (respectivement 9 % et 19 %).

Des nuances existent cependant entre les secteurs. Dans la technique-cadre de vie, le secteur de l'expertise et du conseil est le plus âgé (22 % de plus de 60 ans) tandis que celui de l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs est le plus jeune (22 % de moins de 30 ans). Dans la santé, les médecins libéraux sont les plus âgés (35 % de plus de 60 ans) alors que les professionnels de la rééducation, de l'appareillage et les pédicures-podologues sont les plus jeunes (23 % de moins de 30 ans).

Une forte croissance portée par les femmes

Entre 2010 et 2015, les effectifs de l'ensemble des non-salariés ont augmenté de 14 % dans la région (+ 16 % en France métropolitaine). Chez les professionnels libéraux, cette augmentation est encore plus marquée : + 27 % dans la région (+ 21 500) contre + 31 % en France métropolitaine. À l'image de la tendance nationale, le domaine de la technique-cadre de vie est le plus dynamique (+ 39 %), ceux du juridique et de la santé progressant respectivement de 21 % et 19 %. Dans chaque domaine ou secteur, la hausse des effectifs est plus faible qu'au niveau national.

Les femmes portent amplement cette dynamique (+ 41 %, soit 14 100 professionnelles libérales supplémentaires). Tous les domaines et secteurs se sont féminisés et en 2015, la part de femmes parmi les professionnels libéraux (49 %) rejoint celle observée chez les salariés (50 %). Elle est nettement plus élevée que pour l'ensemble des non-salariés (un tiers seulement de femmes). Les

professions de santé sont les plus féminisées (58 %), avec de forts contrastes sectoriels. Parmi les infirmiers et les sages-femmes, huit professionnels libéraux sur dix sont des femmes, contre moins d'un sur dix dans les activités chirurgicales. Malgré la féminisation, les hommes restent très majoritaires dans la technique-cadre de vie (64 %). Ils représentent même plus de 80 % dans les activités de programmation informatique ou de conseil en systèmes et logiciels informatiques.

L'essor des professions libérales s'explique également par le développement du régime de l'auto-entrepreneur, créé en 2009 et devenu micro-entrepreneur en 2014. De ce fait, les effectifs des micro-entrepreneurs libéraux s'accroissent de 167 % entre 2010 et 2015. Dans le même temps, les autres professionnels libéraux (les indépendants classiques) conservent une dynamique propre et progressent de 9 %.

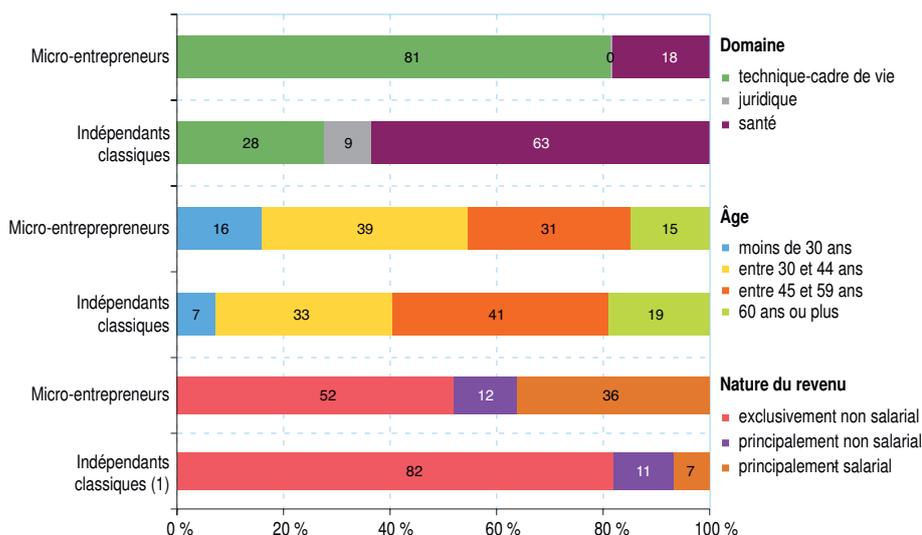
C'est dans la technique-cadre de vie que l'augmentation des micro-entrepreneurs est la plus marquée (+ 12 000), en particulier dans l'expertise et le conseil et dans l'enseignement. Dans la santé, l'importante hausse en volume (+ 8 900) reste principalement le fait des indépendants classiques (+ 5 800).

Les micro-entrepreneurs exercent surtout des professions non réglementées...

Un quart des professionnels libéraux sont des micro-entrepreneurs. Huit micro-entrepreneurs sur dix travaillent dans la technique-cadre de vie, où les professions sont le moins souvent réglementées (*figure 2*). Dans certaines activités, leur part est prépondérante : sept sur dix dans le secteur de l'enseignement (hors disciplines sportives et activités de loisirs) et huit sur dix dans l'activité de programmation informatique et les activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Avec sept professionnels libéraux sur dix, les micro-entrepreneurs sont également très présents dans les activités de santé humaine

2 Les micro-entrepreneurs ont investi le domaine de la technique-cadre de vie

Profil des professionnels libéraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le régime



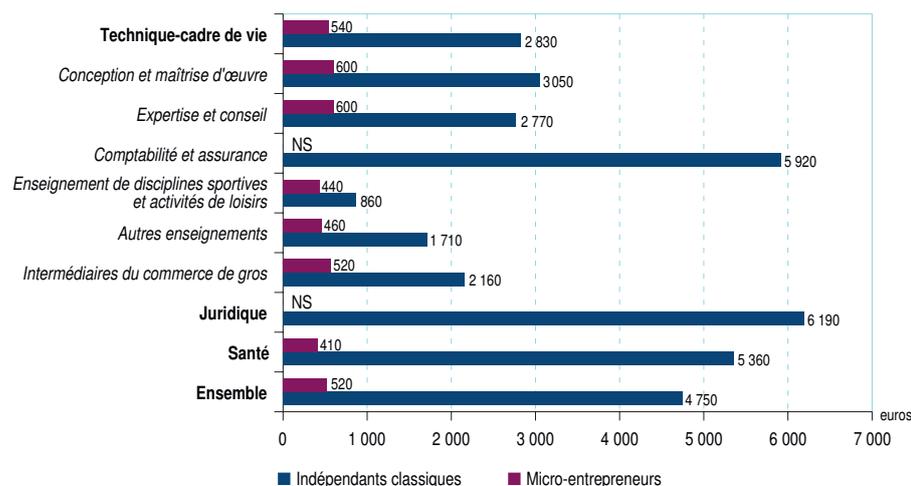
(1) : hors taxés d'office (définitions).

Lecture : 81 % des micro-entrepreneurs exercent dans le domaine de la technique-cadre de vie. 82 % des indépendants classiques ont un revenu exclusivement non salarial.

Source : Insee, base Non-salariés 2015

3 En moyenne, l'activité libérale rapporte neuf fois moins pour les micro-entrepreneurs que pour les indépendants classiques

Revenu non salarial mensuel moyen des professionnels libéraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon le secteur et le régime



NS : non significatif.

Lecture : les indépendants classiques et les micro-entrepreneurs gagnent en moyenne respectivement 4 750 euros et 520 euros du fait de leur activité non salariée.

Note : pour tenir compte du fait que certaines personnes n'ont travaillé qu'une partie de l'année, les revenus non salariaux s'obtiennent en utilisant une pondération au prorata de la durée d'affiliation dans l'année.

Champ : hors taxés d'office.

Source : Insee, base Non-salariés 2015

non classées ailleurs : psychologie, sophrologie, sexologie, médecines douces, etc. En revanche, ils sont quasiment absents du juridique et des secteurs réglementés nécessitant un diplôme spécifique tel que celui de médecin ou d'expert-comptable.

... et sont plus souvent pluri-actifs

Les moins de 30 ans représentent 16 % des micro-entrepreneurs et 7 % des indépendants classiques (figure 2). Dans tous les secteurs, les micro-entrepreneurs sont en moyenne

plus jeunes que les indépendants classiques. La part des micro-entrepreneurs de moins de 30 ans atteint un quart dans la conception et la maîtrise d'œuvre ou dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs.

En parallèle de leur activité non salariée, un micro-entrepreneur sur deux et un indépendant classique sur cinq exercent aussi une activité salariée (figure 2). Les jeunes micro-entrepreneurs sont les plus concernés (58 % des moins de 30 ans contre 22 % des plus de 60 ans). L'activité salariée

Encadré 2 – Les revenus des professionnels libéraux classiques sont plus faibles en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans les autres régions

Le revenu non salarial moyen des professionnels libéraux de la région (hors micro-entrepreneurs) s'élève à 4 750 euros, inférieur de 9 % à la moyenne nationale (5 230 euros). Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au troisième rang des régions où le revenu est le plus faible, après ses voisines d'Auvergne-Rhône-Alpes (4 520 euros) et d'Occitanie (4 700 euros). Les revenus sont les plus élevés dans les Hauts-de-France (5 990 euros en moyenne). Cette opposition nord-sud est à mettre en regard avec la densité de professionnels libéraux sur ces territoires : hors Île-de-France, le revenu des professionnels est d'autant plus élevé qu'ils exercent dans une zone où ils sont peu nombreux.

Ainsi, dans tous les secteurs, Provence-Alpes-Côte d'Azur présente à la fois une densité de professionnels supérieure au niveau national et un revenu moyen inférieur. L'écart le plus marqué s'observe dans le domaine juridique où les revenus des professionnels de la région sont inférieurs d'un quart à la moyenne nationale.

constitue même la principale source de revenu d'un tiers des micro-entrepreneurs (7 % des indépendants classiques). La pluri-activité est très répandue dans les secteurs de l'enseignement où elle concerne six micro-entrepreneurs sur dix.

Le revenu des micro-entrepreneurs est très faible

Le revenu mensuel moyen issu de l'activité non salariée s'élève à 4 750 euros pour les indépendants classiques (encadré 2) contre 520 euros pour les micro-entrepreneurs (figure 3). Pour ces derniers, il varie peu d'un domaine ou secteur à l'autre, compris entre 410 euros dans la santé et 600 euros dans la conception et la maîtrise d'œuvre ou l'expertise et le conseil. Seulement la moitié des micro-entrepreneurs gagnent plus de 340 euros par mois et moins d'un sur dix atteint l'équivalent d'un Smic mensuel à temps plein.

La pluri-activité permet aux micro-entrepreneurs qui la pratiquent de disposer d'un revenu total nettement plus élevé que celui des mono-actifs. En moyenne, les micro-entrepreneurs dont les revenus sont exclusivement non salariaux gagnent 570 euros par mois, tandis que le cumul des revenus salariaux et non salariaux des pluri-actifs s'élève à 1 780 euros. Dans tous les cas, le revenu total des micro-entrepreneurs pluri-actifs demeure largement inférieur à celui des indépendants classiques.

Pour les indépendants classiques, de fortes disparités de revenus entre secteurs

La moitié des indépendants classiques gagnent plus de 3 460 euros mensuels de revenu non salarial et un sur dix plus

de 10 150 euros. En 2015, une part non négligeable (6 %) d'entre eux n'a cependant perçu aucun revenu non salarial, en l'absence d'activité ou suite à une activité déficitaire. Les intermédiaires du commerce de gros sont les plus concernés (20 %) à l'inverse des professionnels de la santé (3 %).

Avec un revenu moyen de 6 190 euros, le domaine juridique est le plus rémunérateur. Il est toutefois marqué par de fortes disparités : la moitié des professionnels gagnent moins de 3 160 euros et un dixième plus de 15 400 euros.

Dans le domaine de la santé, le revenu moyen s'élève à 5 360 euros et la moitié des professionnels gagnent moins de 4 140 euros. Les écarts sont manifestes entre les activités les moins lucratives, telles que celles des psychologues ou des sophrologues, et les plus rémunératrices, comme celle des radiologues.

Avec une moyenne de 2 830 euros et la moitié des professionnels percevant moins de 1 500 euros mensuels, le domaine de la technique-cadre de vie est le moins rémunérateur. La large variété des métiers pratiqués explique la forte hétérogénéité des revenus entre les secteurs : le revenu non salarial moyen des professionnels s'échelonne entre 860 euros dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs et 5 920 euros dans la comptabilité et l'assurance.

Les hommes et les professionnels âgés de 45 à 59 ans sont les mieux lotis

En moyenne, pour les indépendants classiques, le revenu non salarial des hommes est une fois et demi supérieur à celui des femmes (5 630 euros contre 3 760). Cet écart ne s'explique nullement par un profil différent : quel que soit le secteur ou la tranche d'âge considérés, il demeure au détriment des femmes. Il est le plus marqué dans les secteurs rémunérateurs : dans le juridique, les femmes gagnent en moyenne moitié moins que les hommes (respectivement 4 150 et 8 320 euros) tandis qu'elles

gagnent un tiers de moins dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (respectivement 680 et 910 euros). D'une tranche d'âge à une autre, les niveaux de revenus varient fortement. Le revenu mensuel est le plus faible pour les moins de 30 ans (2 690 euros en moyenne).

Il augmente ensuite avec l'âge pour atteindre 5 330 euros entre 45 et 59 ans. Il décroît à partir de 60 ans, lorsque les professionnels réduisent leur activité, pour s'établir à 2 910 euros pour les plus de 70 ans. Ce schéma s'observe dans chacun des trois grands domaines d'activité. ■

Sources et méthode

Cette étude mobilise principalement la base Non-salariés (hors agriculture) issue d'une source administrative gérée par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), caisse nationale des Urssaf. Les millésimes 2010 et 2015 sont exploités.

Le recensement de population est utilisé pour les calculs de densité de professionnels (millésimes 2010 et 2015).

La caractérisation des emplois salariés provient des déclarations annuelles de données sociales (DADS, millésime 2015).

Le champ des professions libérales retenu a été établi à partir des travaux menés en 2012 par l'Observatoire de l'activité libérale de la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie. Dans cette étude, les professionnels libéraux sont les non-salariés qui travaillent dans des entreprises relevant de 48 codes d'activité principale exercée (APE), en prenant en compte le cas échéant la catégorie juridique (cf. données complémentaires de cette étude sur le site insee.fr).

Définitions

Micro-entrepreneur : ce régime s'applique depuis le 19 décembre 2014, il s'agit de la requalification du régime de l'auto-entrepreneur mis en place au 1^{er} janvier 2009. Il est accessible aux non-salariés dont le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés. Les formalités de création d'entreprise ainsi que le mode de calcul et de paiement des cotisations et contributions sociales sont allégés. Les micro-entrepreneurs s'opposent aux autres professionnels libéraux appelés dans cette étude indépendants classiques.

Non-salariés : ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Il s'agit d'une part des micro-entrepreneurs et d'autre part des non-salariés classiques. Toutes les personnes exerçant une activité non salariée sont prises en compte, y compris les pluri-actifs qui exercent à la fois une activité salariée et une activité non salariée.

Professions libérales : elles regroupent les personnes qui exercent à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle (loi n° 2012-387 du 22 mars 2012)

Revenu d'activité non salarial : il correspond à l'assiette définie par l'Urssaf et se compare au salaire net des salariés augmenté des contributions sociales (CSG, CRDS).

Revenu total : il s'agit du revenu non salarial augmenté, pour les pluri-actifs, du salaire net et des contributions sociales correspondantes.

Taxé d'office : les indépendants classiques n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une taxation d'office par l'Acos pour le recouvrement des cotisations. Ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Pour en savoir plus

- CNAPL-DGCIS, « Observatoire de l'activité libérale – Guide méthodologique – Édition 2012 », 2012
- Dumortier A.S., Inthavong S., « Qui sont les professionnels libéraux en Provence-Alpes-Côte d'Azur ? Des profils et des activités différenciés selon les départements », *Grand Angle* n° 12, Observatoire régional des métiers, à paraître
- Omalek L., Rioux L., « Emploi et revenus des indépendants – Édition 2015 », *Insee Références*, février 2015
- Flachère M., « Les professions libérales en 2007 », *Insee Première* n° 1282, février 2010



Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpentis
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : décembre 2018
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee 2018